Belvaux/Sanem, le 20 juin 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que, suivant la décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement, le Climat et la Biodiversité, en date du **04 juin 2025**, l'autorisation N° **2025-001221** a été accordée.

Demandeur :	**l'Administration communale de Sanem**
Objet :	**l'abattage de 2 arbres**
Lieu :	**Sections B de Soleuvre et C de Belvaux, sous les numéros 1681/8105 et 305/8831**

Conformément à l'article 60 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, le public est informé que la décision portant autorisation sera affichée à la maison communale pendant une durée de **trois mois**.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **20 juin 2025 au 20 septembre 2025 inclus.**

L'arrête en question est à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz

La secrétaire,

Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschêne
Manon Greven